

Voter FO c'est voter pour :

LE SYNDICAT DE LA FICHE DE PAIE :

+ 10% TOUT DE SUITE !

Alors que le gel de la valeur du point d'indice décidé par les gouvernements marconistes entraîne l'effondrement du pouvoir d'achat des personnels, FO exige l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 25 ans, c'est-à-dire 32,7% !

LE SYNDICAT QUI REVENDIQUE L'ABANDON DU BUDGET LECORNU ET LES CRÉATIONS DE POSTES NÉCESSAIRES !

FO exige l'abandon du budget Lecornu qui prévoit une année blanche pour les prestations sociales et du point d'indice dans la fonction publique, le maintien de l'indemnisation à 90% des jours d'arrêt maladie, la suppression de postes dans la Fonction publique, une réduction du coût des évacuations sanitaires à Wallis et Futuna.

En particulier, FO refuse les 4 000 suppressions de postes d'enseignants devant élèves annoncées et exige l'annulation de ces suppressions de postes dans l'Éducation nationale et au contraire la création des postes nécessaires dans les écoles, les établissements et les services.

LE SYNDICAT QUI A COMBATTU AU CÔTÉ DES PERSONNELS

POUR OBTENIR LE RECLASSEMENT DES ENSEIGNANTS DE WALLIS-ET-FUTUNA DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES !

Un mouvement de grève de deux mois et demi en 2023, avec FO, puis la menace d'une nouvelle grève en 2025, ont obligé le ministère de l'Éducation nationale à enfin intégrer les instituteurs de Wallis et Futuna dans la fonction publique d'Etat et d'accepter les conditions de FO de classement dans la grille des professeurs des écoles pour tous les enseignants, le droit d'option au maintien à la caisse de retraite de Wallis et Futuna, l'ouverture de négociations pour le maintien du congé d'accompagnement et la prime de désindexation en cas d'évacuation sanitaire et son élargissement à tous les fonctionnaires d'Etat de Wallis et Futuna. S'agissant de l'offre de soin médicale très limitée sur le territoire, FO exige la présence d'un médecin du travail au moins deux fois par an.

Ce mouvement de grève a également permis la reconnaissance du personnel non-enseignant du (1^{er} et 2nd degré) avec l'engagement de l'Etat de les intégrer dans la Fonction Publique de l'Etat.

FO demande une autonomie de gestion et la précision des missions confiées aux agents du Lycée Professionnel Agricole.

LE SYNDICAT QUI DÉFEND LE STATUT !

FO n'a pas signé le protocole PPCR, et a voté CONTRE le RIFSEEP, car nous nous sommes toujours opposés à l'individualisation des carrières et à l'arbitraire. FO revendique la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent et un vrai statut avec un vrai salaire pour les AESH et les AED de Wallis et Futuna.

LE SYNDICAT QUI SE BAT POUR LES CONDITIONS D'EVASAN, DU CONGÉ D'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA PRIME

INDIVIDUELLE EN CAS D'ÉVACUATION SANITAIRE

Lors des négociations du cahier de revendications de FO avec le Ministère de l'Éducation nationale, FO a obtenu une période transitoire le temps de trouver un consensus concernant ces acquis. FO intervient donc dans cette période transitoire pour que les agents concernés ne soient pas pénalisés et pour assurer l'équité entre les agents de Wallis et Futuna.

LE SYNDICAT QUI REVENDIQUE L'ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES !

FO continue d'exiger l'abrogation pur et simple de la réforme des retraites Macron-Borne (et non un simple décalage prévu par le budget Macron-Lecornu) et l'abandon de toute tentative de réintroduire un système de retraite par points ! Pour le retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisation ! FO a obtenu que tous les instituteurs de Wallis et Futuna puissent opter pour le maintien de leur affiliation au régime de retraite relevant de la Caisse de prestations sociales des îles Wallis et Futuna.

LE 1^{ER} SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT !

Dans son protocole de 2015 relatif à la situation et la gestion des personnels d'enseignement et d'éducation contractuels wallisiens et futuniens, FO recommande le maintien et l'accompagnement des agents contractuels à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique.

Fort de son indépendance et de ses revendications, FO est la première organisation syndicale dans la Fonction publique d'Etat !

Le 30 mars 2026

Votez FO !